



# ATLAS DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES À TRAVERS LE MONDE

## Résumé analytique: Canada

*La production alimentaire est plus que suffisante pour nourrir tout le monde sur la planète, mais le tiers des aliments est gaspillé. Le réacheminement sécuritaire de produits alimentaires excédentaires est une solution efficace et humanitaire, mais complexe, car les denrées alimentaires font l'objet d'une réglementation rigoureuse.*

Pour trouver des solutions aux enjeux juridiques, urgents et d'envergure mondiale entourant les dons et la récupération alimentaires, la **Clinique de droit et de politique alimentaire (FLPC) de l'École de droit de l'Université Harvard** et le **Réseau mondial des banques alimentaires (GFN)** ont travaillé en partenariat pour créer ce nouvel Atlas des politiques en matière de dons alimentaires à travers le monde. Ce partenariat innovateur recensera les lois et les politiques encadrant les dons alimentaires dans 15 pays sur une période de deux ans afin d'identifier les lois nationales en matière de dons alimentaires, analyser les obstacles juridiques les plus courants qui entravent l'accroissement des dons alimentaires et partager les meilleures pratiques et recommandations pour surmonter ces obstacles.

## GASPILLAGE ET PERTES ALIMENTAIRES AU CANADA

Plus de la moitié des aliments produits au Canada, soit 11 millions de tonnes métriques, sont perdus ou gaspillés chaque année. On estime que le tiers de ces pertes pourrait être évité. Par ailleurs, 8,7 % des foyers canadiens vivaient de l'insécurité alimentaire en 2018. Le Canada a tenté d'éliminer le gaspillage alimentaire au moyen de mesures fiscales incitatives pour encourager les dons alimentaires. De plus, toutes les provinces canadiennes ont adopté des lois de protection contre la responsabilité civile pour protéger les donateurs contre les dommages liés à l'alimentation. Quatre provinces ont adopté des mesures fiscales pour dons alimentaires. Malgré cela, des études indiquent que la valeur totale du gaspillage et des pertes alimentaires au Canada se chiffre à 50 \$ milliards en coûts directs et à plus de 100 \$ milliards en coûts indirects, dont la main-d'œuvre, les infrastructures et l'énergie.

### LE CANADA EN CHIFFRES

- Population: 36 136 000
- PIB: 1,709 \$ billions
- Taux de pauvreté: 8,7 %
- Taux de prévalence de grave insécurité alimentaire: 3%
- Index mondial d'insécurité alimentaire: 82.4
- Index de durabilité alimentaire: 75.3
- Estimations FLW : 11 millions de tonnes métriques

## FAITS SAILLANTS DES POLITIQUES CANADIENNES EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES

**PROTECTION CONTRE LA RESPONSABILITÉ CIVILE EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES:** Contrairement au gouvernement fédéral, **toutes les provinces du Canada ainsi que les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon ont adopté des lois pour protéger les donateurs d'aliments contre la responsabilité civile, tant pour les particuliers que pour les entreprises.** La protection contre la responsabilité civile n'est pas absolue; dans la plupart des provinces, se comporter en montrant un manque de respect flagrant ou en ayant l'intention de blesser entraîneront toujours la responsabilité.

**ACTION ENVISAGEABLE:** Si les provinces offrent une protection rigoureuse contre la responsabilité civile en matière de dons alimentaires, il existe des différences entre les lois et certaines ambiguïtés contenues dans les lois peuvent être une source de confusion parmi les donateurs et les organisations de distribution. Afin d'éliminer toute confusion autour de la protection contre la responsabilité civile en matière de dons alimentaires, le gouvernement fédéral devrait adopter une mesure législative qui prévoit une protection complète contre la responsabilité civile en matière de dons alimentaires. Tout en se basant sur les lois adoptées dans les provinces, cette loi fédérale sur la protection contre la responsabilité civile pourrait clarifier les ambiguïtés et étendre la portée de la protection.

**SUBVENTIONS ET MESURES INCITATIVES GOUVERNEMENTALES:** Le Canada se positionne aujourd'hui parmi les rares pays à offrir du soutien gouvernemental. La récente Politique alimentaire du Canada comprend un fonds de 26,3 \$ millions pour soutenir les propositions innovatrices en matière de réduction des déchets alimentaires et un Fonds des infrastructures alimentaires locales. Il s'agit d'une initiative distincte de 50 \$ millions qui s'étendra sur cinq ans et qui propose deux fonds distincts pour les organisations qui ont pour objectif de renforcer les systèmes alimentaires et de faciliter l'accès à des aliments sains et nutritifs.

## **POLITIQUES ENVISAGEABLES CONCERNANT LES DONNS ALIMENTAIRES AU CANADA**

**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN MATIÈRE DE DONNS ALIMENTAIRES:** Le Canada devrait clarifier les règlements sur la salubrité des aliments appliqués aux dons alimentaires. Le pays n'a pas de directives ou de règlements clairs concernant les exigences ou les meilleures pratiques de sécurité pour les dons alimentaires et aucune province ne semble avoir créé de telles ressources au niveau provincial.

**ACTION ENVISAGEABLE:** Pour garantir d'une part que les aliments sont donnés de manière sécuritaire et ne représentent aucun risque pour les bénéficiaires et, d'autre part, pour apporter des clarifications dans le but d'encourager le don d'aliments, le gouvernement fédéral devrait **modifier les lois sur la sécurité alimentaire au Canada - La loi sur les aliments et drogues et la Loi sur la salubrité des aliments au Canada - pour y incorporer des sections spécifiques aux dons d'aliments** afin d'éliminer les incertitudes au sujet de la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur la salubrité des aliments au Canada qui s'appliquent à la salubrité des aliments donnés. De plus, ou en parallèle, le gouvernement fédéral devrait produire et diffuser des directives précises sur les exigences en matière de sécurité alimentaire pertinentes aux dons alimentaires.

**ÉTIQUETAGE AVEC DATE:** Au Canada, le système d'étiquettes trompeuses et imprécises conduit au gaspillage alimentaire plutôt qu'au don alimentaire. Le système d'étiquetage au Canada exige des étiquettes standards qui font la distinction entre certains aliments dont la qualité peut décliner après la date et ceux dont la salubrité peut baisser. Cependant, le gouvernement fédéral permet aussi aux entreprises agroalimentaires de choisir d'apposer des étiquettes avec date sur d'autres produits, ce qui veut dire qu'une large gamme de produits portent des étiquettes avec dates au Canada, ce qui peut devenir un obstacle aux dons alimentaires.

**ACTION ENVISAGEABLE:** Pour garantir que les étiquettes avec des dates liées à la qualité n'entraînent pas le rejet des aliments, des aliments qui autrement seraient propres à la consommation ou au don, le gouvernement fédéral devrait **normaliser et clarifier le système d'étiquettes avec date**, et exiger des fabricants ou des commerçants, qui font le choix d'apposer des étiquettes avec date sur les aliments, qu'ils utilisent seulement une des deux étiquettes prescrites, à savoir l'étiquette qui indique que la qualité du produit baisse après la date ou l'étiquette qui indique que le produit représente un risque pour la santé après la date. Le gouvernement devrait **encourager l'éducation et la sensibilisation des consommateurs sur la signification des étiquettes avec date**, une fois les étiquettes normalisées.

**MESURES FISCALES INCITATIVES:** La loi fédérale offre un crédit impôt aux individus qui font des dons à une œuvre de bienfaisance et, aux entreprises, une déduction pour don de bienfaisance. Cependant, beaucoup de donateurs ne profitent pas des mesures incitatives qui sont mises en place par le gouvernement fédéral et les provinces pour les dons alimentaires. Plusieurs raisons expliquent cette situation. Premièrement, le processus de réclamation est assez fastidieux, en raison des difficultés associées au calcul de la juste valeur marchande des aliments qui sont donnés. Par ailleurs, en vertu du système fiscal actuel au Canada, les entreprises qui donnent des aliments provenant de leur inventaire doivent ajouter la valeur des aliments à leur revenu

avant de la déduire, éliminant ainsi tout avantage financier de la déduction. De plus, la déduction pour don de bienfaisance peut décourager les exploitants agricoles qui pourraient ne pas générer des revenus suffisants pendant l'année pour bénéficier de la déduction.

**ACTIONS ENVISAGEABLES:** Pour s'assurer que les entreprises et les exploitants agricoles bénéficient de la déduction pour don de bienfaisance, le gouvernement fédéral devrait **éliminer l'exigence selon laquelle les entreprises agroalimentaires doivent ajouter la valeur des produits de leur inventaire à leur revenu imposable** avant de déduire cette valeur pour la déduction fiscale; **émettre des directives fédérales** établissant que la juste valeur marchande de produits invendables est la même que pour les produits vendables; et **créer un crédit d'impôt fédéral** pour les exploitants agricoles qui font don de produits agricoles.

## COMMENT SE COMPARE LA POLITIQUE CANADIENNE EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES?

En termes de réussites sur le plan politique, le Canada a adopté des politiques progressistes au niveau provincial en ce qui a trait à la protection contre la responsabilité civile. Au niveau fédéral, le gouvernement verse de généreuses subventions pour les initiatives de récupération alimentaire. Ces politiques ont véritablement encouragé les activités de récupération et de dons alimentaires. Cependant, le cadre actuel peut être renforcé par la clarification et la normalisation des étiquettes avec date, afin de fournir de meilleures directives sur les règlements en matière de sécurité alimentaire s'appliquant aux aliments donnés, et par le renforcement des mesures fiscales incitatives fédérales pour don alimentaire.

Sécurité alimentaire en matière de dons alimentaires	Étiquetage avec date	Protection contre responsabilité civile en matière de dons alimentaires	Mesures fiscales incitatives	Barrières fiscales	Exigences relatives aux dons alimentaires ou sanctions pour gaspillage alimentaire	Subventions et mesures incitatives gouvernementales
Aucune politique applicable	Politique faible	Politique faible	Politique faible	Aucune politique applicable	Politique faible	Politique faible

Pour savoir comment le Canada se classe par rapport aux autres pays évalués dans le projet Atlas des politiques en matière de dons alimentaires à travers le monde, visiter [www.atlas.foodbanking.org](http://www.atlas.foodbanking.org). Pour plus d'informations au sujet du cadre juridique au Canada en matière de dons alimentaires et les recommandations politiques pour renforcer ce cadre, voir le Guide juridique en matière de dons alimentaires au Canada et les Recommandations politiques en matière de dons alimentaires au Canada.

## INFORMATION GÉNÉRALE : ENJEUX JURIDIQUES QUI ONT DES RÉPERCUSSIONS SUR LES ACTIVITÉS DE DONS ALIMENTAIRES

**Sécurité alimentaire en matière de dons alimentaires:** L'obstacle principal aux dons d'aliments est le manque de connaissances concernant les procédures de sécurité en matière de dons alimentaires. Tous les aliments donnés doivent être propres à la consommation et respecter les règlements sur la salubrité des aliments appliqués aux dons alimentaires. Les donateurs potentiels, cependant, manquent aussi de connaissances sur les règlements sur la salubrité des aliments qui s'appliquent aux aliments donnés et sur les étapes à suivre pour se conformer auxdits règlements.

**Étiquetage avec date:** Les étiquettes avec date, telles que « Consommer avant », « Meilleur avant », « Vendre avant le » ou « Date limite d'utilisation » sont un facteur important de gaspillage alimentaire et un obstacle au don alimentaire. Pour la majorité des aliments, les fabricants apposent des étiquettes avec date pour indiquer la fraîcheur maximale ou la qualité plutôt que la salubrité de l'aliment; sans des étiquettes standards faisant la distinction entre la salubrité et la qualité, des aliments propres à la consommation finissent souvent par être jetés plutôt que donnés.

**Protection contre la responsabilité civile en matière de dons alimentaires:** Un obstacle important au don alimentaire est la crainte répandue parmi les donateurs d'être tenus responsables des dommages causés à la santé d'une personne qui aurait consommé de la nourriture donnée. Plusieurs pays sont en train d'adopter des protections contre la responsabilité civile pour atténuer ce problème. Dans ces pays, les donateurs et les organisations de récupération alimentaire peuvent encore être confrontés à de l'incertitude quant aux paramètres de cette protection.

**Mesures fiscales incitatives et obstacles:** Les dons alimentaires peuvent représenter des dépenses importantes pour les donateurs qui doivent investir du temps et de l'argent pour glaner, emballer, entreposer et transporter des denrées excédentaires qui seraient autrement rejetées, normalement sans frais. Les mesures incitatives fiscales (déductions ou crédits) peuvent aider à compenser ces coûts et faire du don d'aliments un choix plus intéressant. Dans certains pays, où l'on offre par exemple une taxe à valeur ajoutée, les régimes fiscaux eux-mêmes sont un obstacle aux dons alimentaires.

**Exigences relatives aux dons alimentaires ou sanctions pour gaspillage alimentaire:** Certains pays ont adopté des exigences relatives aux dons alimentaires ou imposent des sanctions pécuniaires sur les aliments envoyés vers les sites d'enfouissement (souvent appelées taxe sur la mise en décharge de déchets ou taxe sur les déchets). L'objectif de ces sanctions vise à changer les pratiques commerciales et à promouvoir des systèmes alimentaires plus durables.

**Subventions et mesures incitatives gouvernementales:** Les programmes de subventions et de mesures incitatives, financés par le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux provinciaux, sont une ressource importante pour soutenir les initiatives de dons alimentaires. Ceci est d'autant plus vrai dans les pays où les donateurs considèrent que les mesures fiscales sont insuffisantes pour compenser les coûts liés aux dons alimentaires ou lorsque les infrastructures sont trop limitées pour soutenir leurs efforts de récupération.

## SOUTIEN DU PROJET ATLAS DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES À TRAVERS LE MONDE

**Partenaires du projet:** Atlas des politiques en matière de dons alimentaires à travers le monde est un projet de la Clinique de droit et de politique alimentaire de l'École de droit de l'Université Harvard avec le soutien du réseau mondial des Banques alimentaires.



Soutien de la Fondation Walmart:



La recherche a été rendue possible grâce au financement de la Fondation Walmart. Les observations, les conclusions et les recommandations sont celles de la Clinique de droit et de politique alimentaire de l'École de droit de l'Université Harvard et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Fondation Walmart.

Servicios de traducción: Donatti Translation & Interpreting